



Position de l'ADC sur **Les dentistes et la désaccoutumance au tabac**

La consommation de produits du tabac est un facteur de risque de nombreuses maladies chroniques, notamment les maladies buccodentaires.

En se fondant sur des preuves d'efficacité, l'Association dentaire canadienne appuie le rôle du dentiste pour ce qui est d'offrir assistance aux patients dentaires intéressés à cesser de fumer. Dans les provinces où la réglementation le permet, le dentiste a la possibilité de prescrire au patient de la médication pour l'aider à atteindre cet objectif. Dans les autres provinces, il peut s'avérer approprié de diriger le patient vers un médecin.

L'ADC encourage les dentistes souhaitant assumer ce rôle à suivre un programme de formation qui leur permettra de mieux répondre aux besoins des patients. Il incombe au dentiste de veiller à ce que les patients soient traités de manière compétente.

Conseil d'administration de l'ADC
Ratification de la version anglaise : Février 2005
Révision : Juillet 2012